

Voyage scolaire 2022



Normandie du 9 au 12 mai



Histoire

Géographie

*Lecture d'œuvres
Production d'écrits:*

*Voyage en
Normandie*

Art visuel:

*Correspondance
Avec l'école de la
Réorthie*

« Théâtre »

Le centre d'accueil



*Grandcamp
Maisy*

Programme

	Lundi 9 mai	Mardi 10 mai	Mercredi 11 mai	Vendredi 12 mai
Matin	Trajet en direction de la Normandie	Visite guidée des Plages du débarquement (Pegasus Bridge, Juno, Sword, Gold, Arromanches, le port artificiel)	Musée des Beaux Arts (Visite accompagnée par 3 médiateurs)	Départ du Centre
Déjeuner	Pique-nique à prévoir	Panier-repas fourni par le centre d'accueil		
Après-midi	Tapisserie de Bayeux ou Mont St Michel (avec abbaye)	(Batteries allemandes, cimetières américains et allemands, Pointe du Hoc)	Char à voile Activité de 2 h (1 char pour 2 ou 3)	Mont St Michel (sans abbaye) ou Tapisserie de Bayeux
Soirée	Veillée			Trajet retour

Le Budget

Coût total: 295,5 € / élève

Participation mairie	120€
Apel	60€
famille	115,50€

Le coût de participation des familles aurait pu être diminué en fonction des bénéfices réalisés lors des représentations de théâtre. Cette option n'apparaît malheureusement peu probable (L'activité théâtre avec le port du masque n'étant pas envisageable)

Ce coût va tout de même diminuer grâce à l'arrivée d'une nouvelle élève. (Le montant de cette diminution ne nous a pas été encore communiqué).

L'assurance annulation

Après relecture des petites et grosses lignes du contrat d'assurance et suite à un échange avec le prestataire, je me permets de vous faire un point sur la souscription à l'assurance annulation (cf document joint)

La souscription aux options 2 et 3 doit s'appliquer à l'ensemble du groupe. Au regard des garanties proposées en plus de l'option 1, il ne m'apparaît pas opportun de souscrire à l'une ou l'autre des options pour le type de voyage que nous organisons.

Pourquoi?

- Pour l'option 2, "Garantie complémentaire annulation totale du groupe: Attentat ou catastrophe naturelle ou interdiction de voyager dans les 45 jours précédant le départ,... » Cette garantie ne couvre pas l'annulation pour raison de COVID. Il apparaît donc inutile de la prendre.
- Pour l'option 3, « extension annulation totale du groupe en cas de grève d'un moyen de transport utilisé dans les 72 H avant le départ ». Le voyage se faisant en bus, l'annulation pour grève dans ce type de transport est rare
- Toutes les familles ne souhaitent pas souscrire

L'assurance annulation

En conclusion, je vous demanderai de remplir à nouveau le formulaire joint dans le mail pour m'indiquer si vous souhaitez souscrire à l'option 1 ou non.

Cette souscription doit se faire 50 jours avant le départ en voyage. Cependant, afin d'anticiper et de vous facturer cette souscription en février, merci de remplir le formulaire avant le 21 janvier 2022.